Aix*Marseille université
initiative d'excellence

Arrêté n° UFR Sciences/Physique /Télé-Enseignement / 2020-2021

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **« Sciences et Technologies »** mention **« Physique »** parcours **« Physique »**, **en télé-enseignement** est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Master 1 **Semestre 1 – PHYSIQUE (TE) -**
Parcours Physique
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Céline MARTIN Suppléant(e) : José BUSTO Liste des membres : Laurent RAYMOND, Xavier LEONCINI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :
Semestre 2 et Jury de MASTER 1– PHYSIQUE (TE) -
Parcours Physique
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Céline MARTIN Suppléant(e) : José BUSTO Liste des membres : Laurent RAYMOND, Xavier LEONCINI **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Master 2 Semestres 3 et 4 – PHYSIQUE (TE) et délivrance du diplôme
Parcours Physique
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Xavier LEONCINI Suppléant(e) : Laurent RAYMOND Liste des membres : Céline MARTIN **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20/11/2020

Laurence MOURET

Doyenne de La Faculté des Sciences